

# COMMUNE DE PINS-JUSTARET

ARRETE DE POLICE N° 2024-98-AGT

ARRETE DONNANT DELEGATION AUX FONCTIONS D'OFFICIER  
D'ETAT CIVIL A M. GOUSSET VINCENT, CONSEILLER  
MUNICIPAL

## LE MAIRE

VU l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L21-22-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles 3 et 5 de l'Instruction Générale Relative à l'Etat Civil

**CONSIDERANT** que le Maire et ses Adjointes sont empêchés

**CONSIDERANT** qu'il importe de déléguer Monsieur GOUSSET Vincent, Conseiller Municipal, aux fonctions d'Officier de l'Etat Civil le 28 septembre 2024 à compter de 15h.

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

Monsieur GOUSSET Vincent, Conseiller Municipal, assurera les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le samedi 28 septembre 2024 pour la célébration du mariage de 15h.

### Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. Le Sous-Préfet.

Fait à Pins-Justaret, le 23 septembre 2024.

Le Maire,  
Philippe GUERRIOT

